CHU de Québec Université Laval

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 14 avril 2024

[redacted]

Objet : Réponse à votre demande d'accès aux documents
N/Réf. : 2026-8249

[redacted]

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information du 23 mars dernier adressée à Santé Québec et reçue à nos bureaux le 25 mars pour traitement local, par laquelle vous désirez obtenir les informations suivantes, de 2014 à ce jour :

DEMANDE 1 : « La liste de toutes les unités de maternités et d'obstétriques qui ont fermé depuis 2014 et leur année de fermeture »

En ce qui concerne la DEMANDE 1, aucune des unités de maternité du CHU de Québec-Université Laval n'a été fermée depuis leur ouverture.

DEMANDE 2 : « Le nombre d'heures de service (ou heures d'ouverture) de chaque unité de maternité ou d'obstétrique depuis 2014, ventilé par année »

En ce qui concerne la DEMANDE 2, les unités de maternité ou d'obstétrique de notre établissement sont en service en tout temps, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et ce, depuis leur ouverture.

DEMANDE 3 : « Le nombre d'heures travaillées par le personnel de chaque unité de maternité ou d'obstétrique depuis 2014, ventilé par année »

En réponse à la DEMANDE 3, vous trouverez ci-jointes les données recueillies de nos registres depuis 2019. Les données antérieures à 2019 sont impossibles à colliger sans devoir procéder à des calculs ou de la comparaison de renseignements. En vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (la Loi) nous ne pourrons accéder à ce volet de votre demande.
À titre informatif, les heures travaillées peuvent varier en raison de plusieurs facteurs. Par exemple, le nombre d'accouchements par année, une réorganisation du travail afin d'être comparables aux

autres centres accoucheurs et un souci d'amélioration continue. Ces variations se font dans le respect des meilleures pratiques cliniques.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Nous vous invitons à communiquer avec l'équipe des relations médias du CHU de Québec-Université Laval pour tout renseignement supplémentaire sur les données et réponses qui vous sont ici transmises en application de la Loi.

Pour joindre les relations médias du CHU de Québec–Université Laval :

- Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 : 418 525-4387
- Par courriel : relationsmedias@chudequebec.ca

Veuillez recevoir, [redacted], nos salutations distinguées.

[redacted]

Hélène Beauséjour-Gagné, avocate
Responsable de l'accès aux documents

p. j. Avis de recours
Articles pertinents de la Loi
Données DEMANDE 3

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

Les adresses de la Commission d'accès à l'information sont les suivantes :

Québec
525, boul. René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Téléc. : 418 529-3102

Montréal
500, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 18.200
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Téléc. : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Extrait pertinent de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1

15. Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

Données DEMANDE 3 - DAI 2026-8249

	Année financière						
	Heures						
Code primaire	19-2020	20-2021	21-2022	22-2023	23-2024	24-2025	25-2026
Total 7112451 - Ante-partum CHUL	88 042	87 916	94 865	99 528	100 929	98 772	98 629
Total 7112452 - Bloc obstétrical SFA	30 891	30 354	31 601	33 285	31 898	26 058	24 369
Total 7112453 - Bloc obstétrical CHUL	46 138	44 647	33 246	31 317	31 374	31 374	29 662
Total 7112455 - Accueil obstétrical CHUL	10 360	10 767	10 412	10 089	10 500	11 082	10 811
Total 7112457 - Ante-partum HSFA	76 889	76 783	78 888	79 029	85 246	74 117	69 641
Total 7112458 - Post-partum SFA	117 547	112 125	114 115	114 015	113 045	85 187	76 428
Total 7112459 - Post-partum CHUL	102 644	99 806	101 199	107 384	110 901	92 745	85 325
Total 7112460 - Unité d'hospitalisation GARE	18 076	17 262	17 238	18 531	17 628	17 572	15 790
Total 7112464 - Pouponnière HSFA						28 869	27 574
Total 7112465 - Pouponnière CHUL						14 731	14 527
Total 7125126 - Soins domicile GARE CHUL	1 816	1 825	1 689	1 688	1 633	1 756	1 613
Total 7125523 - Consultation ext. périn. CHUL	5 524	6 127	7 268	7 216	7 189	7 565	7 317
Total 7125535 - Accueil obstétrical HSFA	9 744	9 836	9 517	9 808	9 355	9 743	8 716
Total 7125536 - Évaluation périnatale CHUL	2 968	3 285	3 094	3 231	3 370	3 289	3 358
Total 7125537 - Évaluation périnatale HSFA	3 383	2 882	3 202	3 290	2 170	3 906	2 835
Total général	514 021	503 614	506 335	518 410	525 237	506 765	476 596